30 janvier 2007

07.105
ad 06.039

Postulat du groupe PopVertsSol

Surveillance des aides accordées par la promotion économique

Selon le Conseil d'Etat (page 21 du rapport 06.039), les aides octroyées par la promotion économique "ne peuvent être que des décisions étatiques adoptées sous le sceau de la confidentialité (…)".

Le fait que ces décisions soient prises de manière confidentielle ne signifie cependant pas qu'elles doivent échapper à tout contrôle démocratique. C'est pourquoi les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier la création d'une commission de contrôle des aides octroyées dans le cadre de la promotion économique.

Afin de ne pas multiplier les instances existantes, cette fonction de contrôle pourrait être attribuée à la sous-commission du DEC de la commission de gestion et des finances.

Signataires: L. Boegli, M. Ebel, V. Pantillon, B. Horisberger, P. Herrmann, P.-A. Thiébaud, C. Leimgruber, P. Erard, M.-F. Monnier Douard, D. de la Reussille, G. Hirschy, D. Angst, J.-C. Pedroli et A. Bringolf.